— Au moment où nous sortions de l'école, après une visite de tous les ateliers, notre attention fut attirée par le spectacle que présentait un mutilé des deux jambes assis dans une caisse montée sur quatre roues de bois, et traînée à la ficelle par un autre camarade.

C'était là le seul moyen de déplacement de ce pauvre malheureux.

M. Soltoux comprenant notre émoi, nous déclara combien il serait facile d'aider ce pauvre mutilé à une personne assez charitable fernit don d'une poussette réformée ou qui accepterait d'en payer une.

SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES DE TOURCOING ET SES CANTONS. — Le Comité du Syndicat des propriétaires de Tourcoing et ses cantons organise pour le dimanche 8 novembre à 10 h. du matin une grande réunion privée qui sera tenue au Splendid-Cinéma, rue des Anges, à Tourcoing, avec le concours de Me Bellet, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Les questions suivantes seront traitées au cours de la réunion: La propriété commerciale. Le projet de loi sur le régime des loyers à partir du 1er janvier 1926. La question de la révision des baux de longue durée.

Tous les propriétaires de Tourcoing et ses cantons sont invités à assister à cette réunion. Les dames seront admises.

Les propriétaires qui ne sont pas inscrits sur les listes du Syndicat seront admis sur la présentation de leur feuille d'impôt foncier de 1925.

LA PREMIÈRE CONFÉRENCE DU JEUDI. — Cette première conférence des jeudis d'hiver sera donnée demain, à 20 h., salle de la Maison des Œuvres, par M. le chanoine Leleu, supérieur du Collège du Sacré-Cœur.

L'éminent conférencier traitera ce sujet: « Par nos belles montagnes de France: l'Auvergne, le Cantal, le Vivarais, le Dauphiné.» Nombreuses projections.

Les cartes d'abonnement à la série des 20 conférences et les cartes de galeries doivent être demandées à la Librairie Catholique, jusqu'au 12 novembre. Les personnes qui ne désirent assister qu'à une conférence trouveront des tickets d'entrée à la même adresse.

DRAP reversible, ratine et mousse pour pardessus. V. Leduc, 15, Place de la République, Tr. 15006

GROUPE DU BLANC-SEAU DES COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE. — La Commission du Groupe des Anciens Combattants du Blanc-Seau adresse ses bien sincères remerciements aux sociétés qui ont, par leur présence, rehaussé l'éclat de la manifestation patriotique organisée le jour de la Toussaint, en l'honneur des morts pour la Patrie.

Le dimanche 8 novembre, à 10 heures, aura lieu en l'église Saint-Eloi, la messe annuelle à l'intention des soldats tombés au champ d'honneur. A cette occasion le groupe musical des Combattants du Blanc-Seau, sous la direction de M. Vandeweghe, se fera entendre et exécutera plusieurs morceaux choisis.

La chorale Saint-Eloi, sous la direction de M. Ghestem, rehaussera par ses chants, la solennité de cette cérémonie.

Au cours de la messe, une quête sera faite au profit des orphelins de guerre du quartier. La Commission prie les adhérents de bien vouloir se réunir au siège à 9 h. 45.

Le jour du 11 novembre, fête de l'Armistice, des petites fleurs seront mises en vente au profit de la caisse des orphelins; la Commission prie les jeunes filles qui voudraient se charger de cette vente, de se faire inscrire au siège le plus tôt possible.

La distribution des jouets aux enfants se fera le jour de la Noël; des instructions seront données ultérieurement pour l'inscription. Comme les années précédentes, des jeux de dés seront organisés au profit de la Caisse des orphelins. Le premier de ces jeux aura lieu le 11 novembre, au siège 107, rue de Mouvaux; les autres se feront chez MM. Veys, 1, rue des Acacias; Debyser, au Fort Vanoutryve; Vanoverbeke Théo, boulevard Descat et Beuque, rue de Mouvaux; les dates seront indiquées par la voie des journaux. En plus des lots en nature, une somme de 50 francs est affectée à chacun de ces jeux.

Le Comité des fêtes de la rive droite ayant fait don à la Commission du groupe des Combattants d'une bicyclette d'une valeur de 600 fr., la Commission a décidé de la faire jouer aux dés au profit de la Caisse des orphelins. Le premier de ces jeux aura lieu le dimanche 8 novembre, chez M. Langlais, 97, rue du Congo, de 8 h. du matin à 8 heures du soir. La mise est de 0 fr.25; nombre de mises illimité.

Pour vos **MANTEAUX & FOURRURES** voyez **Au Vrai Bon Marché**, 13-15, rue Tournai. Grand choix à des prix très avantageux. 15008d

UN OUVRIER GRIÈVEMENT BLESSÉ AU BRAS. — A la filature Motte-Dewarrin, rue des Anges, un ouvrier cardeur, Joseph Cossement, âgé de 24 ans, demeurant chaussée de Menin, à Mouscron, a eu le bras gauche pris entre les rouleaux d'une carde. Par suite de la compression, les deux os de l'avant-bras furent mis à nu.

Le blessé devra subir une incapacité de travail de trois mois.

AU CERCLE ORPHEONIQUE « L'AMITIÉ » DU BLANC-SEAU. — Suivant une louable coutume, les membres du Cercle orphéonique « l'Amitié » se sont rendus dimanche dernier à l'issue de la manifestation du Souvenir sur la tombe de leurs collègues défunts reposant au cimetière du Blanc-Seau.

M. Vandendorpe, président, et Pierre Mortier, vice-président, retracèrent tour à tour la carrière de chacun d'eux, donnèrent comme exemple le dévouement qu'ils avaient apporté au bon développement de la société et au nom du Cercle l'« Amitié » déposèrent sur chaque tombe une magnifique gerbe de fleurs.

Cette manifestation de sympathie tout à l'honneur du Cercle orphéonique l'« Amitié » fait ressortir de plus en plus la bonne camaraderie qui unit tous ces sociétaires.

Dimanche prochain le Comité et les membres libres se rendront au cimetière de Roubaix sur la tombe de leur regretté doyen d'âge, M. Ballois.

T. S. F. — Installations compl. dep. 1.300 fr. A. DECOULANGE, Roubaix. Tél. 14. 14308

RETRAITES DU CHEMIN DE FER DU NORD. — Tous les retraités du chemin de fer du Nord de Tourcoing et environs sont priés d'assister à la réunion spéciale qui aura lieu 196, rue de Guisnes, le jeudi 5 novembre, à 19 h. A l'ordre du jour, communications importantes.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — A la filature de coton Espo fils aîné, rue du Virolois, une bacleuse, Yvonne Andrieu, 15 ans, 268, rue Gaverke, à Waeneghem, a été blessée à la main droite en dégorgeant un cylindre avec un crochet. Vingt jours de repos.

— Aux ateliers de construction Plagnoul, rue des Champs, un ouvrier, Charles Christiaens, 45 ans, rue des Hirondelles, à Mouscron, s'est fait une entorse au genou gauche en butant contre un rail en portant une lourde pièce de bois. Trois semaines de repos.

— A la filature Heffely, rue du Tilleul, une bacleuse, Clotilde Mortier, 15 ans, à Heule, a été blessée au médius droit par un peigne. Trois semaines de repos.

FROCHE-VERBAUX. — Plusieurs contraventions ont été relevées par la police municipale pour ivresse publique, notamment à charge d'un journalier, Julien Esquenet, âgé de 21 ans, demeurant rue Saint-Joseph, 30, pour outrages à agent et menaces; et d'un rattacheur, Charles Meersemt, âgé de 30 ans, habitant rue du Cymbale, 23, pour bris de clôture et ivresse.

UNE ARRESTATION POUR FRAUDE. — Les préposés de douane de service à la Marlière ont arrêté un journalier, Ernest Vanostruyne, âgé de 25 ans, demeurant rue de la Latte, 148, qui était porteur de 1 kil. 400 de tabac de provenance étrangère. L'inculpé a été remis à la gendarmerie de Tourcoing qui l'a déféré au Parquet de Lille.

SYMPHONIE DU FLOCON. — Ce soir, à 20 h., répétition générale. Etude des morceaux qui seront exécutés au prochain concert.

CHORALE ORPHEONIQUE L'AMITIÉ DU BLANC-SEAU. — Demain soir jeudi, à 20 h. 30, réunion du Comité directeur et de la Commission des fêtes, pour l'organisation de la Ste-Cécile. Présence indispensable.

LA MUSE DES TRAVAILLEURS DU BLANC-SEAU. — Mercredi 4, à 19 h., réunion de Commission. A 19 h. 45, cours de solfège; à 20 h. 15, répétition générale.

HARMONIE DU BLANC-SEAU. — Répétition générale ce soir mercredi, à 20 h. 30.

MOUVAUX

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception aura lieu le vendredi 6 novembre de 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 15 h. au local habituel, à la Mairie de Mouvaux.

RÉUNIONS DE COMMISSIONS. — La Commission des Travaux se réunira à la Mairie, mercredi 4, à 20 h.; celle des Finances, le jeudi 5, à 20 h.

MARCQ-EN-BARŒUL

Réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni hier, à 19 h. 30, en session ordinaire, dans la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Bailly, maire. Vingt-et-un conseillers assistent à l'assemblée.

M. Decottignies est élu secrétaire de séance. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté. Le Conseil procède ensuite à la discussion des questions suivantes:

Révision des listes électorales en 1926. — M. Rousselle est nommé délégué pour la revision des listes électorales; MM. Duriez et Wattel sont nommés pour les jugements, s'il y a lieu.

Commissaires-répartiteurs. — M. Thaon est nommé en remplacement de M. Mulliez, décédé. Pour ce qui concerne les autres membres, aucun changement.

Compagnie continentale du gaz. — Le contrat passé avec la Compagnie du gaz étant terminé, le Conseil décide de passer un avenant de prolongation de concession jusqu'en 1953, avec ladite compagnie.

Travaux d'entretien des bâtiments communaux. — Adjudication. — Le Conseil approuve le cahier des charges pour les travaux d'entretien des bâtiments communaux sur la base des prix fixés par la Chambre Syndicale des Entrepreneurs. Les adjudicataires auront un rabais à faire sur ces prix de série.

Côtes irrécouvrables en 1923. — Certains habitants ayant quitté la commune sans laisser d'adresse, le Conseil décide de voter une somme de 50 fr. pour les côtes non-recouvrées. (Taxes sur les chiens).

Ouverture de divers crédits. — Le Conseil approuve certains crédits relatifs à l'accomplissement de travaux communaux, et à des questions d'assistance.

Chemins du Moulin Delmarre et Dutheit. — Ces chemins ne sont pas reconnus par le Conseil municipal parce que n'étant pas conformes au règlement de voirie, c'est-à-dire qu'ils ne sont ni aqueduqués, ni éclairés. Les parties déviées ne sont également pas acceptées par le Conseil.

Achat de terrain pour postes et transformation. — La Compagnie Electrique désirant entrer en possession d'une parcelle de terrain, sise au Croisé-Laroche, pour y construire un poste de transformations, M. le Maire propose d'acheter à M. Wattel-Catry, propriétaire, 20 mètres de terrain à 60 fr. le mètre carré. D'autre terrains choisi par la Commission des travaux seront soumis à l'approbation de M. l'Ingénieur.

Projet de monopole des pompes funèbres. — Le Conseil approuve un projet de monopole des pompes funèbres, dont lecture du règlement est donnée par M. le Maire. Ce règlement sera envoyé à M. le Préfet du Nord pour approbation.

Ouverture d'un avenue entre la Place et le Croisé-Laroche. — Divers propriétaires n'ayant pas accepté les prix offerts par la Municipalité, une demande de jugement d'expropriation sera adressée à M. le Préfet du Nord.

Ouverture d'une avenue entre le Croisé-Laroche et la rue de l'Eglise (Pont). — M. le Maire donne lecture d'un rapport concernant l'ouverture de l'avenue projetée. Il donne un aperçu des dépenses qui devront être engagées et demande au Conseil de vouloir bien accepter le projet établi, afin d'éviter des dépenses nouvelles qui seraient créées par la construction d'immeubles sur l'emplacement envisagé. Le Conseil émet un avis favorable à la proposition de M. Bailly.

Projet de lotissement de Me Ibled. — L'assemblée approuve le projet de lotissement d'un terrain perpendiculaire au Nouveau Boulevard et situé entre le Croisé-Laroche et le Dépôt de l'Electric-Lille-Roubaix-Tourcoing. Ce projet a été présenté par M. le notaire Ibled.

Les vœux. — MM. Fauquant et Bailleul émettent un vœu ayant trait à l'établissement par la Compagnie des tramways d'abonnements mensuels, trimestriels, semestriels et annuels entre les parties comprises entre le Croisé-Laroche et Lille, d'une part; Croisé-Laroche-Roubaix et Tourcoing, d'autre part. MM. Fauchant et Bailleul demandent également l'établissement d'un kiosque au « Buisson ».

M. Thaon demande que la section de la ligne J, qui s'arrête à la rue de l'Eglise, ait son point terminus à la Douane.

M. Wattel se fait l'interprète des habitants du quartier de l'Ecluse et de la rue de Lille, qui demandent qu'une boître postale soit installée rue Meunier.

Tous ces vœux sont adoptés à l'unanimité.

Questions diverses. — La Commission des finances propose d'envoyer des subsides aux soldats de la commune actuellement au Maroc. Elle demande au Conseil son approbation pour l'envoi mensuel d'une somme de 10 fr. à chacun de ces soldats. Le Conseil accepte.

Le Conseil délibère ensuite sur quelques autres questions d'un intérêt secondaire. La séance publique est levée à 21 h. 30.

L'INAUGURATION DU MONUMENT AUX MORTS DE MARCQ-EN-BARŒUL

Dimanche prochain, Marcq-en-Barœul célébrera le souvenir de ses enfants, glorieusement tombés sur les champs de bataille. Il sera procédé en cette grande journée, à l'inauguration d'un superbe monument, qui rappellera aux générations futures l'héroïque sacrifice consenti si crânement par les fils de l'importante cité marcquoise.

Tout a été mis en œuvre pour que cette manifestation revête un caractère imposant. De nombreuses personnalités civiles et militaires ont été présenties et, pour peu que le temps veuille se mettre au beau, cette fête du Souvenir présentera un éclat particulier.

Nous avons déjà donné la photogravure du cénotaphe édifié au cimetière de Marcq. Nous publierons prochainement le programme complet des manifestations qui se dérouleront en cette importante journée du 8 novembre.

DANSE ET EDUCATION PHYSIQUE à Roubaix - M. Piesvaux, Cours et leçons particulières : 30, rue Colbert et à domicile. 14066

LE NORD-TOURISTE A L'EXPOSITION DE GRENOBLE

Au moment où l'Exposition de la houille blanche et du tourisme vient de fermer ses portes à Grenoble, on apprendra avec satisfaction que notre grande association régionale de tourisme, le « Nord-Touriste », qui participait à la dite Exposition, avec de nombreuses associations de province, s'est vu décerner la plus haute récompense « hors concours, membre du jury », dans la classe 39 (10e groupe) dont le jury était présidé par M. Alfred Dames, secrétaire général du « Nord-Touriste » et membre du Conseil d'administration de l'Union nationale des Associations de tourisme.

D'autre part, les deux principaux collaborateurs du « Nord-Touriste », M. Dehedin, directeur administratif, et M. Mingoni, secrétaire, ont reçu: le premier un diplôme de médaille d'or et le second un diplôme de médaille d'argent.

Tous les milieux sportifs et touristiques de notre région seront unanimes à féliciter le « Nord-Touriste » et ses collaborateurs pour ces distinctions bien méritées.

Au Rêve Bonneterie Lingerie Volants et Dentelles

LILLE

LE VOL DES 70.000 FRANCS

La fille Hermelers se constitue prisonnière

Lundi, dans la soirée, s'est constituée prisonnière au poste de police du 8e arrondissement, la fille Hermelers, amie de Camille Veuve, auteur du vol de 70.000 francs, commis vendredi 30 octobre, rue Saint-Sébastien, au préjudice de M. Antoine Weiller.

On se souvient que la fille Hermelers avait reçu de son ami, Camille Veuve, sitôt le vol commis, un paquet contenant l'argent et des bijoux.

Veuve lui avait en même temps indiqué de partir aussitôt à Paris et de l'attendre.

Par un train du début de l'après-midi, sans doute celui de 13 h. 28, la fille Hermelers se rendait à Paris.

Elle attendit un jour, puis deux, mais ne voyant pas arriver son ami — et pour cause — elle prit le parti de revenir à Lille.

La fille Hermelers serait poursuivie pour complicité et recel.

UN HOMME TOMBE D'UN TRAMWAY ET SE BLESSE GRIÈVEMENT. — M. César Ussl, 56 ans, demeurant à Hellemmes, est tombé, lundi, place de la Nouvelle-Aventure, d'un tramway V. Le malheureux, qui porte de nombreuses contusions sur tout le corps, a été transporté à l'hôpital de la Charité. Son état est grave.

POUR VOS **MEUBLES** Téléphone 42.58 VOYEZ Livraison par auto.
MOUTON-BYGODT
48, Rue des Tanneurs - LILLE
(Maison de confiance fondée en 1840) 14981

Concerts & Spectacles

ROUBAIX. — Grand Cirque Ménagerie Amar frères. — Le Grand Cirque Ménagerie Amar frères est arrivé hier soir, mardi, en gare de Roubaix, avec ses deux trains spéciaux. Cette année, considérablement agrandi et grâce à une autorisation spéciale de la Ville de Roubaix et de la Compagnie des tramways L.-R.-T., pourra barrer une rue afin de monter son grand cirque contenant 4.500 places. Il possédera, en outre, deux grandes tentes, dont une de 50 mètres de longueur, où seront visibles, de 10 h. du matin à 10 h. du soir, les 90 animaux féroces formant une collection unique au monde, et l'autre de 30 mètres de long, pour abriter les 50 chevaux et les phénomènes.

Début, ce soir, mercredi, à 8 h. 30, location au bureau du cirque (voiture n° 1), à partir de 10 h. Location gratuite.

Tous les soirs à 8 h. 30, représentation. Jeudi 5 novembre, à 2 h. 30, grande matinée (demi-tarif pour les enfants). Tous les jours à partir de 10 h., exhibition, repas des fauves et attractions diverses. Prix des places: Troisièmes, 3 fr. 50; secondes, 5 fr. 50; premières, 8 fr. 50; stalles, 2e série, 10 fr. 50; stalles, 1re série, 12 fr.; loges, 15 fr.

Le Cirque Amar a donné sa dernière représentation hier, à Tournai, devant une salle comble.

ROUBAIX. — Casino-Théâtre. — C'est samedi, dimanche et lundi qu'auront lieu les quatre représentations de « **Rêve de Valse** », avec le concours de Mmes Marguerite Lacroix dans le rôle de Franzi, Yvonne Grégoire dans celui de la Princesse Hélène, M. Herniaux le rôle de Fonsegur, M. Sassenni, le rôle de De Moussy. Un Ballet réglé par Mme Montis-Charbonnel. — L'orchestre sous l'habile direction de M. Wertenschlag. La location est ouverte 12, Place de la Liberté. 14006d

—— **Casino-Théâtre.** — Pour les Fêtes de la Victoire, mercredi 11 novembre, en matinée et en soirée, la direction du Casino-Théâtre a eu l'heureuse idée de monter « **Le Tambour-Major** », opérette en 3 actes avec le concours de toute la troupe d'opérettes avec grand défilé et ballet réglé par Mme Montès-Charbonnel. La location est ouverte 12, Place de la Liberté. 14006d

TOURCOING. — Théâtre Municipal. — Jeudi 5 novembre, à 8 h. précises, 3e soirée de l'abonnement des galas du jeudi, « Mignon », opéra-comique en 3 actes, 4 tableaux, musique de M. Thomas, avec le concours de Mlle Lowen, titulaire du rôle de Mignon, à Paris, et le réputé ténor E. Graux.

Samedi 7 novembre, à 8 h., « La Cocarde de Mimi Pinson », opérette en 3 actes, musique de H. Goublier fils.

Dimanche, 8 novembre, à 2 h. 45, matinée de gala, « La Favorite », opéra en 4 actes, musique de Donizetti. Le soir, à 8 h., « La Cocarde de Mimi Pinson ».

La location est ouverte pour toutes ces représentations.

T. S. F.

RADIO-PARIS. — Mercredi 4 novembre 1925. — 12 h. 30: Radio-concert Lucien Paris. — 16 h. 45: Le radio-concert est provisoirement suspendu. — 20 h. 30: Radio-concert par l'Orchestre Radio-Paris et de Marcel Laporte; Festival romantique, avec le concours de M. Maurice Camot, M. Cahuzac, Robert Ferret, Lucy Dragon, Lucienne Radisse.

TOUR EIFFEL. — Mercredi 4 novembre 1925. — 18 heures: Radio-concert avec le concours de M. M. Gouineau, Mlles M. André, Simone Frégyl, Annie Ganzinger; de MM. Guy Moullard et Fournes.

P.T.T. — Mercredi 4 novembre 1925. — 20 h. 40: Un quart d'heure juridique, par Me André Baudemont, avocat à la Cour. — 21 heures: Radio-diffusion du concert donné avec le concours de Mme Thivot, MM. Noël-Gallon, F. Dubois, Léguillier.

UN DÉPART IMPREVU

On nous apprend qu'une grande maison de Meubles bien connue, Lille-Mobilier, 37, rue Faidherbe, à Lille, quitte cette ville pour se transférer à Paris, en vendant à vil prix tout son stock de meubles. Toute offre raisonnable sera acceptée; aux gens bien avisés à en profiter. Les premier arrivés seront les mieux servis. 14767

NORD

SINISTRÉS, FAITES ATTENTION! — Il a été signalé à l'Administration que certains intermédiaires proposeraient aux sinistrés l'achat de certificats d'imputation qui leur ont été délivrés pour l'acquisition de Prestations en nature, à valoir sur dommages de guerre.

Le Préfet met en garde contre cette pratique; il rappelle que les titres remis aux sinistrés ne peuvent être cédés, pour quelque motif que ce soit, et que l'Administration se réserve d'annuler d'office les certificats dont il aurait été fait usage dans les conditions prescrites.

Cette annulation peut, d'ailleurs, être prononcée à tout moment, et même après homologation des contrats de prestations qu'ils garantissent. Les sinistrés qui auraient fait des certificats un usage contraire aux conditions d'utilisation auxquelles leur délivrance a été subordonnée s'exposeraient donc à être obligés de payer directement leur fournisseur.

Il est, d'ailleurs, signalé que les négociants désireux d'obtenir des livraisons allemandes au titre de prestations en nature, en dehors des dommages de guerre, peuvent s'adresser directement au Service chargé de ces opérations au ministère des Finances.

PAIEMENT DE LEUR PENSION AUX RETRAITÉS ILLETTRÉS. — Par application de l'article 322 de la loi de finances du 13 juillet 1925, les titulaires d'une retraite ouvrière ou d'une rente de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse (section de la loi de 1883) qui ne peuvent ou ne savent signer, pourront, sans produire de certificat de vie, sur présentation d'une carte d'identité photographique et en présence de deux témoins, recevoir les arrérages trimestriels de leur pension, lorsque le montant des dits arrérages n'excédera pas 500 francs.

De même, ceux des pensionnés de la Caisse autonome de retraites des ouvriers mineurs et de la Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways, ne sachant pas signer, pourront, lorsque les sommes qu'ils auront à recevoir ne dépasseront pas 500 francs, obtenir des comptables publics le paiement de ces sommes, sans certificat de vie, à la condition de se présenter eux-mêmes chez le comptable payeur, munis de leur livret à coupons et accompagnés de deux témoins. Le dit livret devra toutefois contenir la photographie du pensionné, dûment authentifiée par le maire qui a remis le livret ou le maire de sa résidence.

UN NOYÉ EST RETIRÉ DE LA SCARPE A DOUAI. — On a retiré de la Scarpe, au pont du Palais de Justice, le cadavre de Jules Crépieux, âgé de 16 ans, cordonnier. Il résulte de l'enquête menée à ce sujet qu'il s'agit d'un accident ou d'un suicide. L'hypothèse d'un crime est écartée.

UNE JEUNE FEMME EST BLESSÉE D'UNE BALLE DANS L'ABDOMEN A ASSEVENT. — M. Paul Clippe, demeurant rue Basse, était occupé à nettoyer sa carabine lorsque soudain une cartouche restée dans le canon explosa et la balle alla frapper sa femme, née Emilie Gobert, âgée de 30 ans, à l'abdomen.

La malheureuse fut aussitôt dirigée sur l'hôpital Saint-Nicolas de Maubeuge, où son état fut jugé assez grave.

LE CRIME DE BUSIGNY. — L'enquête qui se poursuit au sujet de l'assassinat de Busigny vient de révéler que l'inculpé avait fait une déclaration mensongère, en disant que les taches qu'il portait sur ses habits, résultaient d'un travail de peinture qu'il avait exécuté pour un habitant de la commune, alors qu'aucun travail de ce genre ne lui avait été demandé.

D'autre part Marie-Louise Lasselin, amie de l'inculpé, a subi un interrogatoire très serré au cours duquel elle a précisé certains détails importants.

UNE MÈRE DE FAMILLE DISPARAIT A BOURBOURG. — Mme Maurice Gryseleyn, née Marguerite Beaucamp, cultivatrice à Bourbourg-Campagne, lieu dit « Le Guindal » a disparu depuis samedi matin.

M. Gryseleyn prévint la gendarmerie qui aussitôt ouvrit une enquête qui n'a donné jusqu'à présent aucun résultat. Mme Gryseleyn qui est âgée de 35 ans, est mère de quatre jeunes enfants.

PAS-DE-CALAIS

DISPARITION D'UN HOSPITALISÉ A BÉTHUNE. — Depuis le 28 octobre dernier, un vieillard, nommé Emile Gackère, âgé de 77 ans, est parti de l'hôpital de Béthune et n'a pas reparu.

La police et la gendarmerie ont été avisées de cette disparition et recherchent le vieillard, un peu simple d'esprit, qui au moment de son départ était coiffé d'une casquette grise et habillé de vêtements usagés de couleur verdâtre.

UN TAMPONNEMENT A L'AVANT-GARE DE BOULOGNE. — Une locomotive venant de Dannes a tamponné une rame de wagons en stationnement dans les garages. Sous la violence du choc, les deux derniers wagons s'écrasèrent l'un contre l'autre. Le chauffeur de la machine, voyant le danger, était sauté sur la voie, se blessant à la main et au talon droits. Quant au mécanicien, resté sur la machine, il a subi une violente commotion. La Compagnie des chemins de fer et le contrôle ont ouvert une enquête.

IMPORTANT INCENDIE A LENS. — Un incendie s'est déclaré chez M. Soens, au Cinéma des Familles, rue Diderot, causant d'importants dégâts, heureusement couverts par une assurance. Une enquête est ouverte par la police municipale pour rechercher les causes de cet incendie.

GRAVE ACCIDENT A CALAIS. — M. Georges Hesna, manœuvre, occupé sur le chantier de la nouvelle jetée Ouest, a été coincé entre deux tampons de wagonnets Decauville; il eut le bras droit horriblement broyé.

SOMME

A ABBEVILLE, UNE DAME AGÉE RENVERSÉE PAR UNE CYCLISTE EST BLESSÉE MORTELLEMENT. — Lundi soir, Mme Demeulin, descendant à bicyclette l'Avenue de la Chapelle, a renversé une vieille dame qui se trouvait sur le bas-côté de la route et qui dans sa chute se fractura le crâne.

Transportée dans un café voisin, la victime y succomba quelques instants après. Une enquête est ouverte.

A AMIENS, UN MARI BROUILLÉ AVEC SA FEMME, DÉMÉNAGE. — Depuis quelque temps, le désaccord règne au sein du ménage Warnier, qui habite 277, rue Eloi-Morel, en compagnie du père de Mme Warnier, M. Jessus. Le 31 octobre dernier, Warnier a quitté la rue Eloi-Morel, après avoir déménagé, en présence de M. Jessus, les objets mobiliers appartenant à ce dernier, la bicyclette de sa femme, 4.500 francs en billets de banque, cinq actions de la Ville de Paris 1921, de 500 fr. chacune, quatre bons du Trésor 5 0/0 de 500 fr. chacun, un livret de caisse d'épargne de 4.000 fr. Une plainte a été déposée contre Warnier. Une enquête est ouverte.

BELGIQUE

La question flamande et le clergé

NOUVELLES INSTRUCTIONS DE L'EPISCOPAT

L'exagération en paroles et en actions de quelques membres du clergé belge a motivé, de la part du cardinal Mercier et de tous les évêques de Belgique, une lettre collective à tous les prêtres en général, sur la conduite qu'ils doivent tenir. En voici les principaux passages:

1° Tous droits flamands et revendications justes peuvent se concilier absolument avec le bien supérieur de la religion et l'unité indivisible de la Patrie, et il faut par conséquent les réaliser et les poursuivre par les voies de la modération et de la paix. Par ailleurs, toute tendance qui vise ouvertement ou en secret la division de la Patrie, est condamnable pour de nombreuses raisons et doit être absolument évitée.

2° Au nom de la plus sacrée soumission qui nous est due, nous ordonnons, avec sévérité, que tous prêtres, et chacun d'eux en particulier, soit qu'ils aient charge d'âmes dans les paroisses, soit qu'ils exercent leur ministère dans l'éducation de la jeunesse, dans les séminaires, collèges et écoles, nous ordonnons que tous prêtres s'engagent exclusivement dans la voie que leur prescrit l'évêque, de qui seul Es tiennent leur fonction et leur emploi.

Et cela en toutes circonstances.

3° Que les supérieurs des séminaires et collèges veillent surtout à ce que tout soit fait à son temps comme dit l'Ecclésiaste ce qui veut dire: que pour les élèves c'est le temps d'étudier et de cultiver la science et les vertus chrétiennes, mais que ce n'est absolument pas celui de se mêler activement aux affaires politiques.

Ils doivent surtout veiller à ce que les journaux et revues, contraires aux principes exposés ci-dessus, ne soient pas mis entre les mains de leurs subordonnés; nous désapprouvons ces écrits et les condamnons, parce qu'ils corrompent l'esprit par des dissertations fausses et parce qu'ils rejettent l'autorité légitime.

4° Par conséquent, nous condamnons la politique qui s'intitule « nationaliste », qui rejette même l'autorité de l'Eglise, et dans l'un comme dans l'autre sens, pousse aux extrêmes, c'est-à-dire aussi bien le nationalisme en Flandre qu'en Wallonie.

Et nous avertissons les prêtres et les religieux qui, ce qu'à Dieu ne plaise, favoriseraient publiquement ou secrètement, cette politique, qu'ils se mettent dans une matière grave en rébellion contre leur autorité légitime, également celle de l'Eglise, et se rendent coupables de désobéissance et de rébellion.

5° Que nos chers prêtres se dévouent donc à ramener dans le bon chemin les bons chrétiens, qui verseraient dans l'erreur en cette matière de quelque façon que ce soit, ou qui auraient été trompés par des conversations privées; qu'ils ne négligent aucun effort pour favoriser l'union catholique: nous répétons ce que nous disions déjà précédemment: qu'en toutes choses ils se rappellent qu'ils sont avant tout prêtres.

OSTENDE

DU CUIVRE VENDU POUR DE L'OR

Le trafiquant, sujet italien, échoue à la prison

Au cours de cet été, un certain S..., sujet italien, avait vendu à Ostende de très jolies pièces d'or étrangères à des prix très profitables pour lui.

La police, ayant eu vent de cette spéculation ouvrit une enquête qui aboutit à la mise à l'ombre de ce très ingénieux monnayeur.

Au cours de son enquête, le commissaire de police Seys trouva que, notamment au sein de la colonie italienne, S... avait fait de nombreuses dupes.

Inutile d'ajouter qu'étant employé dans un des grands hôtels de la digue, il avait trouvé parmi le personnel des naïfs en quantité qui, eux aussi faisaient, après l'acquisition de ces pièces d'or et au moyen d'elles, une spéculation très rémunératrice.

La saison finie, l'habile escroc avait pris le large.

Il avait toutefois, grâce à son élégance et à son beau parler, su conquérir le cœur d'une jeune fille. Elle s'était réfugiée à Bruxelles et la correspondance continuait entre eux.

Les parents de Mlle C... livrèrent l'adresse de l'escroc à la police d'Ostende. Celle-ci chargea la police bruxelloise de filer la jeune fille chez qui une correspondance volumineuse fut saisie.

— Quoi qu'il arrive, déclara la jeune personne, je lui resterai fidèle. »

Dans une des lettres, on apprit notamment que S..., engagé à bord d'un paquebot, comme steward, allait revenir sous peu en Belgique.

La police l'attendit au quai et l'écroua aussitôt.

Les pièces vendues par S... étaient si bien imitées qu'un membre de la famille C... bijoutier à Malines, chargé de faire un bracelet de ces jolies piécettes, n'y remarqua rien d'anormal. Ce ne fut qu'après la découverte faite par la police qu'il s'aperçut qu'il n'avait eu en main que des pièces de cuivre.

L'auteur de ce trafic prétend ignorer que les pièces étaient fausses et que c'est de bonne foi qu'il avait accepté de les vendre en Belgique pour le compte d'un Américain.

D'autre part, dans la correspondance trouvée, l'auteur du délit reconnaît que ce trafic lui rapportait de gros bénéfices.

Le total des pièces fausses vendues atteindrait une jolie somme. Actuellement S... est à Bruges et médite, sous les verrous aux conséquences des affaires douteuses.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mardi 3 novembre 1925

Présidence de M. Foucart

— Errants. — Edouard Dhondt, sans domicile fixe, est condamné à huit jours d'emprisonnement.

— Pour le même motif, mais compliqué de mendicité habituelle, Paul Dervaux est condamné à un mois d'emprisonnement.

ACHAT AU MAXIMUM *DIAMANTS*
Bijoux, or, argent, platine. — Orfèvrerie
Dents et dentiers même cassés. — Expertises
HIRSCH, 37, rue Nationale, LILLE. (R. C. 929)

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

ROUBAIX. — Association des A.E. de l'Ecole des Arts et Industries Textiles. — La réunion générale annuelle se tiendra dimanche 8 novembre, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole. A l'ordre du jour: Les rapports des secrétaires et trésorier et le renouvellement partiel du bureau. Pour le banquet, qui aura lieu au Cercle de l'Industrie, à 13 h. précises, les adhésions doivent parvenir au secrétaire, 28, rue d'Italy, pour mercredi soir, 4 novembre.

La Vie Sportive

FOOTBALL-ASSOCIATION EN BELGIQUE

Après le match Diables Rouges-Londres

Comme nous l'avons annoncé dans notre édition de lundi, les Anglais disposèrent de l'équipe nationale belge par 3 buts à 2, dans un match joué le 1er novembre. Revenons aujourd'hui, sur cette intéressante partie qui réunit autour du ground de l'Union St-Gilloise, tout ce que Bruxelles et environs comptent de fervents de ce noble sport, le Football. Le spectacle était unique. Dans le cadre merveilleux du Parc Dudden, il y avait là 35.000 personnes, toutes les enceintes étaient comblées et au dehors il y avait plusieurs milliers de personnes n'ayant pu trouver à se caser. Ce fut une belle journée pour les finances de l'Union Belge des sociétés de football-association. Ce fut aussi une belle journée pour le sport, car le match fut de toute beauté.

Le résultat ne montre pas la physionomie exacte de la rencontre, car les Belges méritaient largement la victoire, car leur équipe domina celle des adversaires. La défaite des visités est due au manque de décision des avants belges devant le goal adverse et aussi aux fantaisies du keeper De Brie, qui joua moins bien que d'habitude, durant le second times.

Dès le début de la rencontre les Belges imposèrent leur jeu et par trois fois ils eurent le but à leur portée, mais le manque d'entente et de décision ne leur permet pas de profiter de cet avantage. Par la suite, les Anglais travaillèrent très bien. Ils ne purent, néanmoins, empêcher Adams de marquer à la 31e minutes sur une passe judicieuse de Thys. A la mi-temps, les Belges menaient donc pas 1 but à 0.

Durant le second times, malgré une supériorité manifeste des Belges, les Anglais égalisèrent à la 15e minute et 3 minutes après, ils prirent l'avance sur coup franc.

Les Diables Rouges ne se laissant pas décourager, égalisèrent par l'intermédiaire de Braine. La lutte se poursuivit alors acharnée et sur une faute de De Bie qui était sorti de son goal, les Anglais manquèrent le dernier but de la partie, but qui leur donnait la victoire.

Chez les Anglais, les meilleurs furent le keeper, le centre-demi, l'arrière Bower et l'intérieur-droit.

Chez les Belges, les arrières, Braine, comme demi, fit merveille; l'aile Thys-Bertin, à l'attaque joua admirablement.

L'excellente exhibition fournie par l'équipe nationale belge dans le match officiel, mais non classé dans la catégorie des grandes rencontres internationales, est bien faite pour que les dirigeants puissent envisager l'avenir avec confiance. A une ou deux exception, l'équipe nationale belge pourra être maintenue telle qu'elle s'est présentée d